

Prix d'excellence

Par le biais de son Programme de reconnaissance de l'excellence, la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) rend hommage aux organismes publics, privés ou bénévoles faisant preuve d'excellence ou d'innovation dans le domaine de la lutte contre le racisme au Canada. La remise du Prix d'excellence vise à faire valoir les pratiques exemplaires du domaine de la lutte contre le racisme. Elle est effectuée dans le cadre d'un captivant programme éducatif parrainé par la Fondation. Tous les lauréats participent à un colloque d'apprentissage et peuvent célébrer ensemble leurs réalisations à l'occasion de cette rencontre d'envergure nationale.

Le colloque et la cérémonie de remise de prix auront lieu en 2010, à Montréal, Québec.

Objectifs

- ◆ Célébrer les victoires remportées dans la lutte contre le racisme au Canada
- ◆ Reconnaître les pratiques exemplaires et l'excellence dans le domaine de la lutte contre le racisme
- ◆ Recueillir et partager de l'information et du matériel contribuant à l'élimination du racisme
- ◆ Établir des partenariats avec une vaste gamme d'organismes publics, privés et bénévoles
- ◆ Contribuer à la mission de la Fondation afin d'éliminer le racisme au Canada

Admissibilité

Les organismes situés au Canada et oeuvrant dans les secteurs publics, privés et bénévoles sont admissibles. Ceux ayant déjà obtenu le Prix d'excellence ou un Prix de distinction en 2007 ne peuvent soumettre à nouveau leur candidature.

Calendrier

- ◆ 8 septembre 2009 : demande de mises en candidature
- ◆ 15 décembre 2009 : date limite de soumission des candidatures
- ◆ 8 février 2010 : communication aux candidats de la décision du jury
- ◆ 17 à 19 mai 2010 : Colloque et remise des prix à Montréal, Québec

Critères

Le jury tiendra compte des organismes et groupes de jeunes dont la pratique exemplaire en matière de lutte contre le racisme est caractérisée par les éléments suivants :

- ◆ Incidence
- ◆ Caractère éducatif
- ◆ Promotion des principes de lutte contre le racisme
- ◆ Résultats concrets/incitation au changement
- ◆ Innovation/source d'influence
- ◆ Leadership et habilitation
- ◆ Établissement de partenariats
- ◆ Viabilité
- ◆ Engagement

Le Prix d'excellence résulte d'une initiative de la FCRR visant à promouvoir les pratiques exemplaires. Par pratique exemplaire, la Fondation entend un programme, une stratégie ou une initiative. Bien qu'il soit essentiel que les organismes démontrent leur engagement à l'égard de la lutte contre le racisme, les prix ne sont pas accordés en fonction du travail qu'ils accomplissent en général, mais bien en fonction d'une pratique exemplaire précise. Une seule pratique exemplaire par groupe ne peut être soumise par année.

Mises en candidature

Les mises en candidature peuvent être présentées par l'organisme ou les jeunes responsables du projet ou par une tierce partie.

Processus de sélection

Un jury, dont les membres sont nommés par la Fondation, examine les mises en candidature. Les finalistes sont avisés lorsque le jury arrête son choix. Les décisions du jury sont sans appel.

Pour soumettre une candidature, il suffit de remplir le formulaire de mise en candidature, de rédiger un compte rendu de la pratique exemplaire et de faire parvenir le tout accompagné de deux lettres de référence. L'envoi, comprenant une copie imprimée et une copie électronique sur disque compact, doit parvenir à la Fondation au plus tard le mardi 15 décembre 2009. Toutes les mises en candidature deviennent la propriété de la Fondation canadienne des relations raciales qui se réserve le droit de publier les projets dans le cadre de son programme de pratiques exemplaires.

Catégories

Le Programme de reconnaissance de l'excellence 2009-2010 comprend six catégories couvrant le secteur autochtone, le secteur communautaire, le secteur privé, le secteur de l'éducation, le secteur public/gouvernemental et celui des jeunes. La mise en candidature ne doit porter que sur un seul secteur.

Prix

En 2010, un seul PRIX D'EXCELLENCE et jusqu'à six PRIX DE DISTINCTION seront alloués. Chaque lauréat recevra une plaque commémorant leur meilleure pratique. Le jury peut, à sa discrétion, choisir de décerner un nombre moins élevé de prix de distinction. Le jury peut, à sa discrétion, choisir de décerner un nombre moins élevé de prix de distinction.

Publicité

Les résultats du concours seront publiés d'un bout à l'autre du Canada afin de faire connaître tous les lauréats. De plus, en collaboration avec les lauréats, la FCRR organisera des activités de nature médiatique à l'échelle locale, régionale et nationale.

Catégories du Programme de reconnaissance de l'excellence

Le Programme de reconnaissance de l'excellence comprend six catégories couvrant le secteur autochtone, le secteur communautaire, le secteur privé, le secteur de l'éducation, le secteur public/gouvernemental et le secteur des jeunes. Veuillez choisir une seule catégorie s'appliquant à votre pratique exemplaire.

Le **secteur autochtone** s'adresse aux

Organismes et initiatives luttant contre le racisme systémique et individuel et dirigés par des Autochtones ou s'adressant à eux. Ce secteur comprend les programmes et projets auxquels une majorité d'Autochtones ont participé à la conception et à la mise en œuvre. Par Autochtones, la Fondation entend les membres des Premières nations, les Inuits et les métis.

Le **secteur communautaire** s'adresse aux

Organisations non gouvernementales (ONG) luttant contre le racisme systémique et individuel dans la société. Ce secteur comprend les associations et groupes à but non lucratif exerçant leurs activités à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale.

Le **secteur privé** s'adresse aux

Industries et entreprises à but lucratif luttant contre le racisme systémique et individuel. Cette catégorie comprend les institutions, les corporations ainsi que les petites, moyennes et grandes entreprises.

Le **secteur de l'éducation** s'adresse aux

Organismes luttant contre le racisme systémique et individuel à l'intérieur du système d'éducation. Cette catégorie comprend les écoles, les collèges, les universités, les établissements d'enseignement et les associations professionnelles dont le mandat consiste à veiller à l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes dans le cadre du système d'éducation officiel.

Le **secteur public/gouvernemental** s'adresse aux

Ministères et organismes luttant contre le racisme systémique et individuel tant à l'échelle gouvernementale qu'à celle du public en général. Cette catégorie comprend les organismes et associations professionnelles ayant été créés par l'administration publique municipale, provinciale ou fédérale et oeuvrant dans ces milieux.

Le **secteur des jeunes** s'adresse aux

Organismes et groupes de lutte contre le racisme systémique et individuel dirigés par les jeunes et axés sur la jeunesse. Ce secteur englobe les programmes et projets auxquels une majorité de jeunes ont participé à la conception et à la mise en œuvre. Cette catégorie comprend également les jeunes organisateurs, les groupes de jeunes et les mouvements jeunesse qui ne sont affiliés à aucun organisme officiel. Selon les critères établis par la Fondation, les jeunes doivent être âgés de moins de 29 ans.